

BRETONNEAU de la Commune
ROCHE Louis
CHARRON Michel
VORPI Raymond
CHAVAROT Michel
GARNIER Alain
BOREL Raymond
VAURET Marie-Thérèse
DELVET François
ESCOFF Paul
ROMÉUF Monique
PILIN René
VAURES Christian
ROUSSET André
BEGHERIA Jean

MASSE
Adjoint
Adjoint
Adjoint
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller
Conseiller

Manche

0961

février

0311

ELECTION MUNICIPALE DU 12 MARS 1989

Composition du Conseil Municipal

PRADIER	Chantal	MAIRE
ROCHE	Louis	Adjoint
CHALARON	Michel	Adjoint
VOLPI	Raymond	Adjoint
CHAVAROT	Michel	Conseiller
GAYNARD	Alain	Conseiller
BOREL	Bernard	Conseiller
VAURIS	Marie-Thérèse	Conseillère
DELAVET	François	Conseiller
ESCOT	Paul	Conseiller
ROMEUF	Monique	Conseillère
PIRIN	René	Conseiller
VAURIS	Christian	Conseiller
ROUSSAT	André	Conseiller
BECHERIAS	Jean	Conseiller

Chers habitantes et habitants de Saint Julien,

Il y a deux cents ans cette semaine que notre commune existe. L'année dernière, le bicentenaire de la Révolution a largement été célébré. A notre tour, nous sommes réunis afin de commémorer la naissance de la commune de Saint Julien. Les archives, qui ont été par chance conservées jusqu'à aujourd'hui, nous la racontent, et nous allons essayer de vous la faire revivre.

Ces deux siècles ont été marqués par des événements heureux ou malheureux, par plusieurs guerres, mais l'organisation municipale mise en place le 14 février 1790 s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Les conseillers municipaux actuels sont les successeurs de ceux qui ont été élus ce jour là pour la première fois, et j'ai moi-même l'honneur d'être le 23^{ème} maire depuis celui qui avait été nommé alors.

Deux siècles, c'est bien plus que ce dont la mémoire humaine peut se souvenir. De nombreuses générations se sont succédées, mais un grand nombre parmi nous sont les descendants directs de ceux qui ont vécu cet événement et dont nous allons retrouver les noms.

Saint Julien comptait alors plus de 2000 habitants, c'est-à-dire largement plus du double du chiffre actuel, dans une France qui n'en possédait que 27 millions, soit la moitié par rapport à aujourd'hui. Ceci nous donne une idée de l'importance de Saint Julien au début de l'année 1790.

La population est ensuite descendue jusqu'à 608, le point le plus bas, qu'elle a atteint en 1975. Depuis quelques années, elle remonte régulièrement, comme le confirmera le recensement qui doit bientôt avoir lieu. Ceci est un très bon signe pour la survie d'une commune rurale.

Au tout début de ce troisième siècle de son existence, je souhaite bonheur et prospérité à la commune de Saint Julien.

Essayons, par un effort d'imagination, de nous représenter la place où nous nous trouvons telle qu'elle était en ce dimanche 14 février 1790 : son aspect était bien différent. La fontaine n'existait pas encore. Elle fut construite vers 1850, et le lavoir, enlevé il y a quelques années, datait de 1857.

A cet endroit, il y avait une halle couverte, ancienne et déjà en mauvais état. D'ailleurs la première réunion de travail du tout nouveau conseil municipal s'occupera de ce problème, ainsi qu'il est dit dans le compte-rendu du 1^{er} avril 1790 : "L'adjoint au maire a exposé que la halle de cette paroisse a un besoin urgent d'être réparée, qu'une partie de son toit s'étant écroulée, la ruine du surplus évidente et prochaine, et qu'il est du plus grand intérêt de prévenir les dégradations en arrêtant le mal sans le suivre." Il faut noter que le souvenir de cette halle est resté dans le patois local, puisque certains disent encore "pa l'halla" pour dire : sur la place.

Pour compléter ce décor, il faut avoir une idée des conditions de vie du peuple de Saint Julien en ce début d'année 1790. Ces conditions, elles sont mauvaises, et la misère habituelle a encore été aggravée par la rudesse du climat des deux dernières années : l'été 1788 a été marqué par la sécheresse et des orages, un froid intense a régné pendant l'hiver 88/89, et le 10 juillet 1789 un orage de grêle particulièrement dévastateur s'est abattu sur Contournat. A une époque où l'immense majorité n'a que les ressources de la terre pour vivre, c'est dramatique.

Il y a un signe qui est révélateur de la difficulté de subsistance à cette époque, c'est le taux de la mortalité infantile. Si l'on considère la période comprise entre le 20 janvier et le 9 mars 1790, presque la moitié des décès sont ceux d'enfants en bas âge, 6 au total, un de 12 jours, deux de 4 mois, un de 6 mois, un de 4 ans, un de 8 ans. Cela nous donne à penser que la vie ne devait pas être très facile pour les autres. Nous sommes en février, l'hiver n'est pas encore fini, et les réserves de vivres doivent être bien maigres.

Mais venons-en à l'événement que nous commémorons aujourd'hui, on peut se demander comment il avait été préparé concrètement. L'ordre en est venu de Paris avec les décrets d'application de la loi du 14 décembre 1789, portant création des municipalités. Nous sommes donc deux mois jour pour jour après l'adoption de cette loi par l'Assemblée Constituante, et sept mois après la prise de la Bastille. Les autres communes des environs créent également leur structure municipale vers la même date : c'est le 24 janvier pour Billom. C'est aussi à cette époque que l'on découpe les anciennes provinces en départements, ainsi la basse-Auvergne devient le Puy-de-Dôme.

La réunion a lieu à la sortie de la messe, c'est en effet la seule possibilité de contacter la plus grande partie de la population, car à cette époque presque tout le monde se rend aux offices religieux. La réunion a d'ailleurs été annoncée à la sortie de la messe le dimanche précédent, le 7 février, par les soins du syndic de la paroisse, c'est-à-dire son porte parole, qui s'appelait Annet Blateyron.

Qui étaient les élus ? On sait seulement que l'un était prêtre et un autre maçon. Mais il y a tout lieu de croire que tous, en particulier le maire, étaient cultivateurs. Pas de représentants donc de la grosse bourgeoisie, encore moins de la noblesse qui semble déjà avoir délaissé à cette date ses fiefs situés sur l'actuelle commune. Les représentants du peuple sont simplement des cultivateurs un peu plus aisés que les autres, qui savent signer de leur nom, à une époque où une infime minorité seulement sait lire et écrire.

Et qui étaient les électeurs ? nous sommes frappés de voir que sur une population de plus de 2000 habitants, il n'y avait que 120 votants. Cela nous semble difficilement concevable. Mais il faut savoir que pour ce premier scrutin, seuls étaient électeurs les hommes de plus de 25 ans qui versaient une contribution au moins égale à trois journées de travail, et que l'on appelait : citoyens actifs. Pendant les années suivantes, cette situation a d'ailleurs rapidement évolué dans le sens de la démocratisation et de l'intéressement d'un plus grand nombre aux affaires publiques.

Aujourd'hui quatorze février 1790, assemblée générale des habitants de la paroisse de St Julien de Coppel, convoquée au son de la cloche à la réquisition d'Annet Blateyron, syndic de cette paroisse, et tenue sous la halle à l'issue de la messe paroissiale.

Pour permettre l'élection, on procède alors à l'installation de ce qu'on appellerait aujourd'hui un bureau de vote.

Tous les citoyens actifs de la paroisse étant réunis en une seule assemblée, ils ont nommé un président et un secrétaire, ce qui a été fait au scrutin. Annet Blateyron a réuni la pluralité absolue des suffrages pour la place de président, et Benoît Escot de Rongheat pour celle de secrétaire. Jean Quaine, Jean Mouly et Pierre Chomette ont été nommés pour scrutateurs.

Il a été ensuite, conformément à l'article 16, procédé à la nomination du Maire, et, par le résultat du scrutin, Antoine Quaine, du lieu du Chalard, ayant réuni soixante et quatre voix sur cent et vingt votants, a été nommé à la place de Maire.

Il a ensuite été procédé à la nomination du procureur de la commune, et par le résultat du scrutin Charles Belverge jeune de ce bourg, ayant réuni soixante et dix voix, a été nommé à la place de procureur de la commune. (le procureur était l'équivalent du premier adjoint aujourd'hui)

Il a été ensuite procédé à la nomination des autres membres du corps municipal. (Il y avait alors 6 conseillers municipaux y-compris le maire.)

Au premier tour dudit scrutin sont élus Messire Hugues Cély, prêtre et communaliste de cette paroisse (110 voix), Maurice Réol du lieu de Contournat (95 voix), Charles Belverge aîné de ce bourg (89 voix), Jean Quesne jeune du lieu des Coins (66 voix), et Annet Blateyron du lieu de Layras (63 voix)

C'est donc un prêtre qui a obtenu le plus de voix : 110 sur 120; il est dit "communaliste", ce qui signifie qu'il n'était pas le curé en titre de la paroisse, mais pouvait aider celui-ci à l'occasion, tout en continuant à résider dans sa propre famille. Il y avait en effet beaucoup plus de prêtres que d'églises. En 1790, 23 prêtres sont originaires de la paroisse de St J.

On passe ensuite à l'élection des notables ou adjoints du corps municipal. Ils constituaient une sorte de conseil élargi. Leur nombre est de 12, ce sont :

Jean Quesne de St Cirgues, Jean Ayguebonne du Bourg, Mathieu Rudel aussi du Bourg, Guillaume Escot de Lassias, Gabriel Armand de Roche, François Vigheant du Chalard, Jean Boirie jeune de Contournat, Benoît Boirie et Pierre Chomette aussi de Contournat, Jacques Vauris des Antoinnes, Jean Blateyron dit le maçon de Layras, et Jean Chalaron de Coppel.

L'élection ainsi terminée, les nouveaux élus prêtent le serment qui était alors obligatoire :

toutes les susdites nominations ayant été de suite proclamées en présence de tous lesdits habitants, le maire, le procureur de la commune et autres membres du corps municipal présents à ladite assemblée ont accepté lesdites charges et conformément à l'article 48 dudit décret, ont présentement jurés et affirmés, la main levée à Dieu et ad pectus (sur le coeur) en présence de la commune, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; et de bien remplir leurs fonctions. De laquelle prestation leur a été donné acte.

Il est frappant pour nous de constater que le roi était mentionné dans le serment. Mais il ne faut pas oublier que la révolution était loin d'être terminée, et que l'on était à ce moment dans un régime de monarchie constitutionnelle. C'est à-dire que l'assemblée élaborait les lois qui devaient ensuite être signées par le roi.

Pour terminer, ceux qui savent signer le font, soit 13 élus municipaux sur 18, ainsi que 10 habitants qui s'appellent : Favy, Montagnon, Mouly, Reverdy, Pouchon, Dubost, Flaget, Maisonneuve, Pradier, et Escot.

Beaucoup parmi vous se souviennent que jusqu'en 1939 il y avait un chêne sur cette place. C'était l'arbre de la Liberté, planté à l'époque de la Révolution. L'endroit était bien choisi pour planter cet arbre. La place était le plus important lieu de rencontre de la commune, alors, il a dû en voir du monde et des fêtes. La pierre qui permettait de s'asseoir à son ombre existe toujours, c'est celle qui est devant chez Cavanat.

Cet arbre se dressait à proximité du centre de la vie municipale, puisque la première mairie se trouvait dans l'ancien grenier des pauvres, dans la salle qui est de l'autre côté de l'église.

L'arbre était un très beau symbole pour une idée nouvelle qui devait croître et se développer. Rappelons les paroles de Victor Hugo, qui présidait la cérémonie de plantation d'un arbre, lors de la Révolution de 1848 : "C'est avec joie que je me rends à l'appel de mes concitoyens et que je viens saluer au milieu d'eux les espérances d'émancipation, d'ordre et de paix qui vont germer, mêlées aux racines de cet arbre de la Liberté. C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La Liberté a ses racines dans le coeur du peuple, comme l'arbre dans le coeur de la terre ; comme l'arbre, elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel, comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre."

Maintenant, nous allons ensemble, pour commémorer ce bicentenaire de la commune, planter à notre tour un nouvel arbre de la Liberté, un chêne. On ne peut plus le mettre là où était le premier, la place est occupée par la cabine téléphonique, mais, en le mettant devant la salle des fêtes, nous respectons la tradition : en effet, de même que le premier arbre était à peu de distance de la mairie de l'époque, ce nouvel arbre sera en vue de la mairie actuelle, construite en 1866, ainsi que le rappelle la date qui vient d'être remise à son fronton.

Depuis deux siècles, la vie publique de la commune a eu tendance à se déplacer vers le haut, vers le sud. Ce mouvement a été illustré dernièrement par la construction de la maison des associations et l'établissement du terrain de sport. Il est donc compréhensible que l'arbre de la Liberté suive le même chemin. Lorsque l'ancien arbre a été abattu en 1939, on a retrouvé à son pied des bouteilles vides qui témoignaient d'une fête. Alors, après avoir planté le chêne, nous vous convions tous à boire un verre pour l'arroser comme il se doit.

Et, en nous y rendant, nous observerons une minute de silence devant le monument aux morts, à la mémoire de tous ceux qui sont tombés pendant les guerres depuis deux siècles.